Objectif 04-1: Conforter un coeur habité et actif Marcoeur 31 relative aux activités forestières existantes

Décret n° 2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi no 2006-436 du 14 avril 2006 : article 17-l

À la date de publication du décret du 29 décembre 2009, les activités forestières exercées dans le coeur du Parc national des Cévennes sont celles qui figurent dans la liste ci-après.

Ces activités comprennent, le cas échéant, la commercialisation des produits qui en sont issus.

Liste des activités forestières exercées dans le coeur du Parc national des Cévennes à la date du 29 décembre 2009

La gestion sylvicole L'exploitation et la récolte de bois d'oeuvre, d'industrie et de chauffage Les activités de génie écologique La récolte de graines à des fins de préservation des provenances locales

Référence ID de l'article: #3318

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-29 15:48